



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL31-DE

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
31 à la délibération 42
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 42

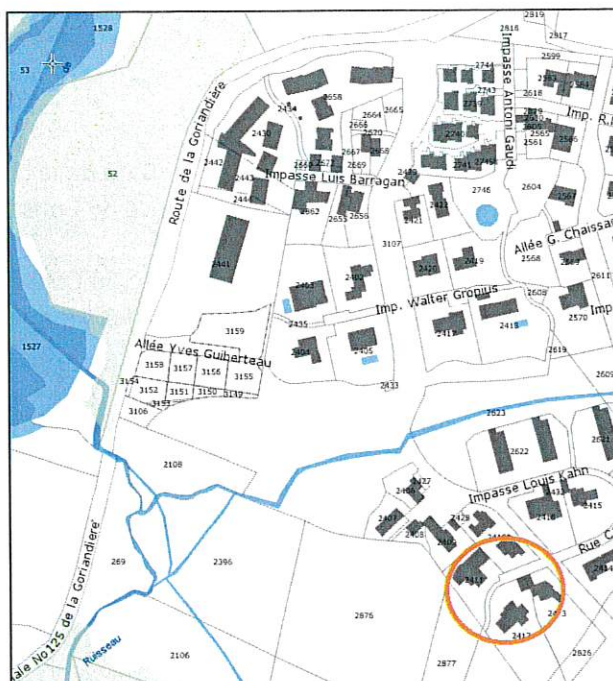
Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

31. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°204 DU 27 NOVEMBRE 2006 RELATIVE À LA DÉNOMINATION DE VOIES - VAL DE LA PELLINIÈRE

Par délibération n°204 du 27 novembre 2006, le Conseil municipal a délibéré sur la dénomination de voies dans le quartier dénommé le Val de la Pellinière.

Or, une erreur d'orthographe sur un nom propre s'est glissée dans ladite délibération, il convient donc de rectifier la délibération existante en indiquant impasse Frank Lloyd Wright à la place de impasse Franck Lloyd Wright.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette modification.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°204 du 27 novembre 2006 relative à la dénomination de voies dans le quartier dénommé le Val de la Pellinière,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 juin 2025,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier la délibération n°204 du 27 novembre 2006 en indiquant impasse Frank Lloyd Wright à la place de impasse Franck Lloyd Wright,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Bernadette RIVIÈRE
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 15 JUIL. 2025
Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025